

M<sup>e</sup> Hugo Cyr  
Président de la séance  
Doyen, Faculté de science politique et de droit  
UQÀM

Présentation de Madame Joan Fraser, B.A., Université McGill  
Journaliste et ex-membre du Sénat du Canada

Notre dernière conférencière et non la moindre, madame Joan Fraser, est diplômée de l'Université McGill. Madame Joan Fraser débute sa carrière journalistique au *Montreal Gazette* en 1965, avant de rejoindre le *Financial Times* où elle assumera notamment la fonction de chef de bureau de Montréal. En 1978, elle revient à *The Gazette* et devient éditrice en chef de ce journal en 1993.

Nommée au Sénat en 1998, elle siégera au sein de nombreux comités, dont celui du Comité sur les langues officielles. Elle démissionnera du Sénat en février 2018. Madame Fraser a obtenu de nombreux prix dans les domaines du journalisme, des communications de même que pour son travail sur les questions qui touchent les enjeux des femmes.

## **CINQUANTE ANS, ÇA SE FÊTE**

Madame Joan Fraser, B.A., Université McGill  
Journaliste et ex-membre du Sénat du Canada

Bien voilà, 50 ans ; 50 ans, ça se fête. Et c'est un des moments les plus marquants de l'histoire du Canada que l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Je reconnais tout de suite qu'à l'époque, nous des majorités étions vraiment aveugles aux questions linguistiques qui affectent les autochtones. Je pense que nous le sommes un peu moins aujourd'hui, mais il ne faut pas confondre la question autochtone avec la question des deux langues officielles du pays, comme monsieur Thériault l'a si bien décrit. Les deux langues officielles sont à tous les Canadiens et les Canadiennes, y incluent les autochtones.

Je voudrais parler d'abord au sujet de l'importance, tel que je le perçois, de cette loi pour les francophones au Québec et ailleurs. À l'extérieur du Québec, cela a été vraiment primordial, une vraie bouée de sauvetage. C'est grâce à la *Loi sur les langues officielles* et les politiques fédérales d'aide qui l'ont accompagnée, aide financière, mais aussi soutien technique et moral. C'est grâce à cette loi que les communautés francophones minoritaires ont repris une confiance qui était en train de disparaître. À l'époque, René Lévesque disait, comme M<sup>e</sup> Bérard nous l'a rappelé, des choses très dures à leur endroit. La phrase qui est passée d'un océan à l'autre. Il a appelé les francophones hors Québec « dead ducks ». Ce n'était pas très chaleureux, pas très gentil, mais disons aussi que c'était une annonce vraiment prématurée.

Au fil des années, ces communautés ont fait des progrès remarquables. Il y a maintenant des écoles, des universités, des théâtres, de la littérature, beaucoup de musique, bref ce sont maintenant des sociétés vivantes, confiantes et ambitieuses. Il y a des problèmes, bien sûr, mais il y a aussi maintenant une base solide qui n'existait pas en 1969. Tout cela n'est pas arrivé seulement à cause de la *Loi sur les langues officielles*, mais cette loi,

conçue, comme on a dit, suite à la *Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme* a causé un choc profond au pays. Elle a amorcé un changement profond non seulement au niveau fédéral, mais aussi, à des degrés différents et toujours incomplets, dans toutes les provinces anglophones.

Au Québec, j'ai l'impression qu'aujourd'hui, la plupart des francophones ignorent ou presque l'existence de la loi fédérale. Il y a une tendance à penser que tous les progrès faits depuis 50 ans sont le résultat de développements entièrement québécois : la Révolution tranquille et surtout la *Charte de la langue française*. Et loin de moi l'idée de sous-estimer leur importance. Cependant, on oublie à quel point la *Loi sur les langues officielles* a changé la relation entre les Québécois et leur gouvernement fédéral, et aussi entre les Québécois et, jusqu'à un certain point, le reste du pays.

Qui se souvient aujourd'hui de l'expression « French power » ? Il y avait une époque où c'était très courant de parler de « *French power* ». C'était un résumé de la volonté de Pierre Elliott Trudeau et de son gouvernement de donner aux Québécois et à tous les francophones du pays leur place au centre du pouvoir. Monsieur Trudeau a attiré à Ottawa une équipe extraordinaire de Québécois et de Québécoises : Jean Marchand, Gérard Pelletier, Marc Lalonde, Jeanne Sauvé, Serge Joyal, Monique Bégin, Francis Fox, Pierre Juneau et tant d'autres. Jean Chrétien était déjà là. Et ces gens-là, des géants vraiment, je n'exagère pas, ces gens-là ont tout simplement transformé le pays en commençant par la *Loi sur les langues officielles*. Là où l'unilinguisme anglais avait été la règle, le bilinguisme s'imposait, au niveau des services offerts par le gouvernement, mais aussi dans le milieu du travail fédéral, du Conseil des ministres, en haut, jusqu'au plus modeste fonctionnaire. Les francophones trouvaient le droit de travailler dans leur langue. Ce qui, auparavant, n'allait pas de soi, c'est le moins qu'on puisse dire. Et cela a ouvert toutes sortes de portes aux Québécois. Les débuts ont été difficiles dans plusieurs cas, mais le changement a été réel, profond et permanent. On prend pour acquis, aujourd'hui, que les francophones soient sous-ministres, hauts-commissaires, présidents

de grandes agences d'État. Pour occuper une fonction importante, il faut être bilingue. Et évidemment, depuis 50 ans, il est impensable qu'un premier ministre du Canada soit unilingue.

Maintenant, passons à l'importance de la *Loi sur les langues officielles* pour les anglophones. En 1969, au Canada anglais, un réveil important était déjà en train de se produire, grâce en grande partie au travail de la *Commission sur le bilinguisme et biculturalisme*. Beaucoup de gens ont commencé à se rendre compte de la vraie nature de leur pays, de son identité bilingue et biculturelle. Je cite, par exemple, mes propres parents, tous les deux des Néo-Écossais totalement unilingues, mais ils ont décidé en 1959 que moi, leur enfant, devais apprendre le français. Pour eux et pour des millions de gens comme eux, l'arrivée de la *Loi sur les langues officielles* était une très bonne chose, un pas important vers la reconnaissance des injustices du passé.

Il y a eu aussi, chez les anglophones, comme il y en a toujours quand un changement social majeur se produit, il y avait beaucoup de personnes qui ne comprenaient pas, qui se méfiaient, qui avaient peur et qui étaient donc hostiles à l'adoption de cette loi. Cette hostilité prenait parfois des formes ridicules. À un moment donné, il y avait toutes sortes d'anglophones qui se plaignaient de l'arrivée des étiquettes bilingues sur la nourriture comme, par exemple, la boîte de Corn Flakes qu'on voyait sur la table le matin. Monsieur Trudeau, exaspéré, a dit un beau jour : « Turn the box around! »

On a tendance à penser que l'hostilité existait surtout dans les provinces de l'Ouest. Mais il faut toujours, quand même, éviter les stéréotypes. Au Québec, combien de gens savent que, depuis des années, Calgary tient le championnat pour la proportion d'élèves dans les écoles d'immersion ?

Je ne peux pas citer des chiffres, mais mon observation personnelle est que la résistance la plus forte à la nouvelle loi provenait des anglophones qui croyaient que leurs chances de promotion au sein de la fonction publique étaient, tout d'un coup, diminuées, même

éliminées. Il est vrai qu'on n'a jamais exigé que tous les fonctionnaires soient bilingues, mais pour ces gens-là, les règles du jeu ont quand même changé. C'est sûr que le gouvernement a créé un vaste et généreux programme de formation linguistique, mais ce n'est pas tout le monde qui, étant déjà adulte, peut apprendre une deuxième langue au degré requis. Ces gens se trouvaient et se trouvent notamment dans l'est de l'Ontario et dans le Nouveau-Brunswick. Et ils font parfois beaucoup de bruits, bien qu'il ne fasse pas exagérer. Un sondage qui a été fait pour le *Commissaire aux langues officielles*, il n'y a pas très longtemps, a montré que 88 % des Canadiens appuient les buts de la *Loi sur les langues officielles* et 90 % en Alberta. Les résultats peuvent varier un peu d'un sondage à un autre, mais l'appui est toujours très solide, plus que solide partout au pays.

Parlons, maintenant des anglophones du Québec. Pendant les années 60, eux aussi se réveillaient. Par exemple, bien avant 1969, des parents anglophones ici avaient poussé leur commission scolaire à inventer et implanter les écoles d'immersion. Et les Anglo-Québécois, comme tout le monde, avaient été choqués par l'inégalité que la *Commission sur le bilinguisme et biculturalisme* avait révélée. Mais la nouvelle loi fédérale ne leur semblait pas très pertinente pour eux. Gérard Pelletier m'a raconté un jour, alors qu'il parrainait la loi, qu'il a rencontré les leaders de la minorité anglo-québécoise et qui lui ont répondu à peu près ceci : Monsieur le Ministre, allez-y, c'est absolument formidable ce que vous faites, parce que les francophones en ont tellement besoin, surtout à l'extérieur du Québec, mais ne vous préoccupez pas de nous; nous ici n'avons pas besoin de cette loi. Et c'est vrai qu'au Québec, depuis le début, personne n'avait jamais contesté le droit des anglophones à avoir leurs écoles et leurs universités, parce que nous étions si nombreux, nous avons pu construire des institutions à l'image de notre communauté, et personne n'avait jamais contesté notre droit à le faire. Pour les Anglo-Québécois, il y avait donc une sorte d'enthousiasme pour la cause, mais dans leur tête comme dans la tête de beaucoup de francophones, c'était la cause des francophones, pas pour eux. En fait, beaucoup d'Anglo-Québécois étaient enthousiastes à l'idée que les francophones prennent enfin leur place au soleil. Ils ne voyaient pas d'implication négative pour eux-mêmes. Pour eux, l'épanouissement francophone n'était pas un « *zero-sum game* ».

C'était le contraire, un « *win-win game* » qui serait bénéfique pour toute la société.

Cependant, dans les années qui ont suivi, les gouvernements du Québec ont commencé à croire que la meilleure façon de promouvoir la majorité francophone, mission plus que légitime, était de réduire les droits des anglophones. Je ne suis pas sûre, moi, que c'était aussi légitime. Cela a commencé avec des limites sur l'admission à l'école anglaise, la *loi 22*, mais avec l'élection du Parti québécois en 1976 et l'adoption de la *Charte de la langue française*, la communauté anglophone a dû se rendre compte que l'univers avait changé. Il s'agissait plus, maintenant, bel et bien d'un « *zero-sum game* ». Et pour plusieurs, c'était un jeu qu'ils ne voulaient ou ne pouvaient pas jouer. Dans les 25 ans qui ont suivi 1976, entre 200 000 et 300 000 anglophones ont quitté le Québec, le tiers de notre population. C'était une perte massive, surtout de jeunes adultes dont la communauté ressent toujours les conséquences. Mais pour ceux, la majorité des anglophones, qui ont voulu rester ici, parce qu'ils aiment le Québec, l'existence de la loi fédérale était précieuse, pas seulement parce qu'elle garantissait que les services fédéraux seraient disponibles ici, en anglais, mais à cause de l'exemple moral qu'elle véhiculait au Québec comme ailleurs. Le message était que toutes les minorités linguistiques, francophones et anglophones, étaient et sont légitimes, et ont les droits légitimes que les majorités ont le devoir de respecter.

Alors, 50 ans plus tard, où en sommes-nous ? Il est clair que la *Loi sur les langues officielles* a fait énormément de différence au pays, mais elle n'a pas pu éliminer tous les problèmes. Des gouvernements provinciaux, élus de temps en temps, voudraient restreindre les droits des minorités linguistiques. Des clivages persistent dans l'opinion publique. Par exemple, au Québec, un sondage effectué l'année dernière pour l'Association d'études canadiennes a trouvé que, toujours au Québec, 72 % des francophones, mais seulement 17 % des anglophones pensent que les droits des anglophones québécois sont bien protégés au Québec. Par contre, toujours au Québec, 88 % des anglophones, mais seulement 40 % des francophones pensent que la langue française est bien protégée au Québec. Et voilà pourquoi il continue à être relativement

facile ici d'enflammer les esprits autour des questions de langue. Ici et ailleurs, les minorités ont dû livrer beaucoup de batailles, trop de batailles devant les cours pour faire respecter leurs droits, et M<sup>e</sup> Bérard nous a fait un résumé magistral là-dessus. J'ajouterais à sa liste, la décision de la Cour suprême en 1979 dans le cas Forest<sup>1</sup>, qui a réimposé l'obligation de bilinguisme que la Constitution avait créée pour la législature et les cours du Manitoba, une obligation qui avait été abolie unilatéralement en 1890.

Malheureusement, même si la Constitution nous a aidés beaucoup, les juges n'ont pas toujours été aussi favorables quand il s'agissait de statuer sur la *Loi sur les langues officielles*. Je pense, par exemple, à la décision de la Cour fédérale dans le cas de DesRochers<sup>2</sup>, qui a fait une interprétation assez étroite de l'obligation de fournir des services de qualité égale aux deux communautés. Certains ministères et agences fédérales, pas tous, mais certains, ne rencontrent toujours pas leurs obligations d'offrir les services dans les deux langues.

Un autre problème persiste. L'égalité des chances d'obtenir un emploi fédéral n'est pas nécessairement respectée non plus. Au Québec, à l'extérieur de la région de la Capitale-Nationale, 2016, il y avait six ministères ou agences fédérales qui n'avaient aucun employé anglophone. La situation n'était guère meilleure dans plusieurs autres ministères : Affaires autochtones, 98 % de francophones; les Services correctionnels, 97 %. Comment peut-on garantir les services avec des effectifs si disproportionnés ? Nous sommes quand même presque 5 % de la population du Québec. Malgré la refonte de la loi en 1988, elle n'a toujours pas assez de dents. Le Commissaire aux langues officielles est un merveilleux champion pour nous, c'est sûr, il peut recevoir des plaintes, faire des rapports, promouvoir le respect des demandes et la vitalité des minorités linguistiques, mais il n'a que très peu de pouvoir réel, très, très peu. Il y a un mouvement, comme monsieur Théberge nous l'a dit, en faveur d'une modernisation de la loi. Le premier geste public, à ma connaissance, en ce sens a été lancé par le Comité sénatorial

---

<sup>1</sup> [\*Procureur général du Manitoba c. Forest \[1979\] 2 RCS 1032\*](#)

<sup>2</sup> [\*Desrochers c. Canada \(Industrie\) 2005 CF 987\*](#)

des langues officielles qui a fait une très longue étude et le mouvement est appuyé évidemment par toutes les minorités. Et maintenant, le ministre des Langues officielles semble s'être rallié à la cause.

Une des recommandations du Comité sénatorial, c'est qu'on établisse un tribunal des langues officielles qui pourrait juger des plaintes et imposer des pénalités. Le commissaire, quant à lui, aurait un rôle renforcé d'ombudsman. Il pourrait renvoyer au Tribunal des plaintes ce qu'il n'aura pas pu résoudre par la médiation. Ces changements, à mon avis, seraient tout à fait logiques et fort utiles. Nous savons tous qu'il faut du temps pour élaborer une refonte sérieuse d'une loi importante. Dans ce cas-ci, cela prendra sans doute plusieurs années, mais comme le cas Forest au Manitoba le démontre, nos minorités peuvent être tenaces. Nous l'aurons notre loi modernisée. Merci beaucoup.